N° 7282 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 15 Janvier 1896

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Lignes, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 52 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LISTES ÉLECTORALES

Le 1er mai 1896 doivent avoir lieu des élections municipales pour le renouvellement intégral de tous les conseils municipaux.

Nous arrivons au moment où, chaque année, les listes électorales sont revisées dans chaque commune. C'est le 16 janvier que cette opération commencera, elle durera vingt jours et se terminera le 4 février, à minuit.

Il est bon que les électeurs républicains prennent le plus tôt leurs précautions.

Si nous insistons sur la nécessité du contrôle des listes électorales, c'est que, chaque année, pendant et après cette opération, nous sommes témoins de difficultés que l'on pourrait facilement éviter avec un peu de bonne volonté, et nous entendons des récriminations qui deviennent inutiles, quand les listes électorales sont closes.

Nous invitons les électeurs républicains à se rappeler qu'à partir du **16 janvier et pendant vingt jours consécutifs, jusqu'au 4 février à minuit**, les listes électorales peuvent et doivent être consultées par eux.

Dans chaque commune, dans les vingt jours qui suivent du 16 janvier au 4 février inclusivement, tout citoyen inscrit pourra présenter sa réclamation. Tout électeur inscrit pourra demander la radiation ou l'inscription de toute personne indûment inscrite ou omise (Art. 19 du décret organique du 2 février 1852).

LE DISCOURS DE LYON

Ce qui caractérise d'une façon bien particulière les discours et les déclarations politiques de M. Léon Bourgeois, c'est une incontestable franchise.

Point de promesses vagues, point de programme vaste et touffu : rien que l'indication de quelques réformes précises, sur lesquelles entend se porter tout l'effort du cabinet, sans qu'aucune diversion puisse espérer le détourner de la tâche démocratique qu'il a entreprise.

Pour qu'une action soit efficace, avait dit M. Bourgeois dès le premier jour, il faut qu'elle soit limitée.

Cette déclaration, qui continue, aujourd'hui comme hier, de résumer la politique ministérielle.

Voilà uniquement ce qui, pour le moment, nous entendons faire, exposé sans artifices et sans réticences l'honorable président du Conseil : approuve qui veut. Qui nous aime nous suive :

« On nous demandera avec qui nous » pratiquerons cette politique. Avec qui ? » Peu nous importe, ce sera avec ceux qui » auront la volonté et le courage de nous » suivre dans la voie où nous voulons » entrer. La politique des coteries et des » personnes est une triste politique, et » les partis sont d'ailleurs toujours en re » tard sur les idées ».

Quel est le républicain, à quelque nuance qu'il appartienne, qui n'applaudirait pas un tel langage ?

Oui, la politique des coteries et des personnes est haissable. Oui, comme nous le disions il y a quelques jours, et comme le déclarent aujourd'hui M. Ranc, dans le *Paris*, et le *Temps* lui-même, des vieilles étiquettes sont usées et démodées ; il faut briser les vieux moules, il faut en finir avec des appellations qui ne répondent plus à la réalité des choses, avec des groupements surannés et désormais sans raison d'être, il faut gouverner et bâtir ferme non pas au profit de tel ou tel groupe, mais au profit des idées qui l'on croit saines et fécondes. »

Quand nous voyons un progressiste aussi résolu que M. Ranc, et un journal aussi modéré que le *Temps* tenir ainsi le même langage, presque en des termes identiques, peut-on douter que M. Léon Bourgeois n'ait traduit le sentiment public en plaçant hardiment la politique gouvernementale au-dessus et au-dessus des groupes et des coteries, en ouvrant à tous les républicains les rangs de la majorité ministérielle, et en faisant appel à tous les hommes de bonne volonté pour la réalisation de l'œuvre réformatrice qu'il s'est imposée et que le pays attend.

A vrai dire, le discours de Lyon ne nous a rien appris que les représentants du Cabinet ne nous eussent déjà fait connaître. M. Bourgeois n'a guère fait que répéter ses précédentes déclarations, celles contenues dans le manifeste lu aux Chambres au lendemain de la formation du ministère, et celles développées récemment dans le discours de Saint-Mandé.

Cette manifestation oratoire n'aura cependant pas été inutile, parce qu'elle caractérise et précise la politique gouvernementale de telle façon que toute équivoque devient impossible, et que les critiques de mauvaise foi se trouveront désarmés.

Quel plus généreux, quel plus patriotique langage, par exemple, que celui par lequel l'éloquent orateur a dit son espérance en un rapprochement des deux facteurs de la production, le capital et le travail.

« Ces deux frères ennemis, comme on les a appelés à-t-il dit, ne peuvent rien l'un sans l'autre, et les deux frères unis peuvent tout. Rapprochons-les, faisons en sorte, précisément en donnant cette confiance à ceux qui, jusqu'à présent, n'ont pas eu l'habitude et l'expérience de la liberté et de l'association — faisons en sorte qu'ils apprennent de cette liberté l'usage, l'expérience et l'habitude et par la même qu'ils prennent, en se servant chaque jour de cette liberté, la connaissance du profit véritable qu'elle comporte et qu'au lieu d'y voir un instrument de guerre ils voient de plus en plus — et notre confiance facilitera cette évolution — un instrument de pacification, de développement et de progrès.

« En d'autres termes, messieurs, nous croirons faire la faute la plus grave si nous décourageons l'esprit d'entreprise, l'emploi fructueux des capitaux. Nous croyons, au contraire, qu'il serait bien désirable de voir les capitaux se confier plus complètement qu'ils ne le font aujourd'hui aux entreprises industrielles de toute sorte, qu'il serait bon de les détourner au contraire de ce placement qui n'est pas suffisamment hardi, pas suffisamment intelligent — je le dis en tremblant, mais c'est la vérité — qui les porte toujours sur les mêmes valeurs financières sur lesquelles ils vont toujours s'accumuler au lieu de donner largement, librement au mouvement de la production commerciale et industrielle. »

En même temps qu'il exposait ces pensées élevées, et que revenant sur l'heureuse image de « la main tendue », il indiquait l'idéal de justice et de solidarité sociale vers lequel doit tendre un gouvernement républicain, M. Bourgeois énumérait, avec sa précision habituelle, les réformes qui devront constituer le programme de la présente législature : la réforme des successions déjà votée par la Chambre, et qui viendra bientôt devant le Sénat, l'impôt sur le revenu, la tentative d'arbitrage rendue obligatoire, la réforme de l'instruction criminelle et enfin des lois de prévoyance et d'assistance destinées à assurer aux travailleurs « la sécurité de l'existence ».

On ne saurait trouver un programme à la fois plus modeste et plus démocratique. Et il faut espérer que l'appel adressé par l'orateur de Lyon aux hommes de bonne volonté sera entendu de tous les républicains, du moins ceux de ceux qui sont résolus à donner à notre démocratie laborieuse, les légitimes satisfactions auxquelles elle a droit.

La réforme capitale inscrite à ce programme est évidemment l'impôt sur le revenu qui a contre lui, parmi les conservateurs et parmi certains modérés, de très vives préventions. Il n'en apparaît pas moins comme la base indispensable de tout remaniement de notre système d'impôts, qui le rendrait plus démocratique des charges sociales.

Prétendre le combattre et le repousser sans apporter aucune autre proposition réformatrice, sans présenter aucun autre moyen d'alléger le faix sous lequel succombent les travailleurs, de les aider au cours de leur dure existence et de les secourir à l'« heure du repos », ce serait avouer qu'on ne veut rien faire, qu'on est hostile à toute amélioration et à toute réforme.

Les réactionnaires de toute catégorie y regarderont peut être à deux fois avant d'adopter cette attitude anti-progressiste.

Et c'est pourquoi nous saluons le discours de Lyon comme le prélude d'une action décisive, comme le premier acte d'une campagne fructueuse pour la République et pour la démocratie.

Que M. Bourgeois continue seulement d'apporter dans la direction de sa politique la loyauté et la franchise qui font caractère jusqu'ici : c'est encore là le gage le plus certain du succès et de la victoire.

Georges ROBERT.

Echos et Nouvelles

A la course d'un match sensationnel de billard, qui vient d'avoir lieu à Berlin, le champion allemand Berlam a gagné haut la main la partie, avec une série de 2,550 points!

Les Indes sont le pays par excellence des digues et des barrages. Il en a dénoncé le record : pas la possession d'une énorme digue en maçonnerie construite en vue de l'alimentation d'eau de la ville de Bombay. Cet ouvrage colossal, situé à 100 kilomètres au nord de Bombay, barre la vallée de la Tansa et forme avec un lac artificiel de 89 kilomètres carrés de superficie qui pourra fournir à la ville 450,000 mètres cubes d'eau par jour. La digue atteint sur 3 kilomètres de largeur, au bas, une ed de 36 mètres et son épaisseur varie de 30 mètres 50 au fond à 1 m. 70 au sommet.

* *

Dans le courant de l'année 1894, on a tué en France 1,210 bœufs, et pays de ce fait des primes s'élevant à 17,360 fr.

* *

Un Anglais vient de publier une statistique de tous les tremblements de terre survenus depuis l'an 200 av. J.-C. se sont produits en Chine, Sibérie, Asie centrale et Russie. Il est arrivé au total de 2,203.

* *

L'énergie de l'avalanche de la Gemmi, du 11 septembre 1895, calculée approximativement, aurait suffit, d'après M. Reiller, pour alimenter 90,000 lampes à incandescence de 16 bougies, pendant 1 an, à raison de 5 heures par jour.

* *

Un match sensationnel de billard vient d'avoir lieu à Berlin. Le champion allemand Kerkan a gagné haut la main la partie, il a fait une série de 2,550 points.

* *

Le médecin de Philadelphie vient d'établir, par des nombreuses expériences, que le poor du chien est susceptible d'acquérir le vrai rabique et le communiquer à d'autres animaux.

* *

« Ces deux frères ennemis, comme on les a

LE CARNET D'UN CITADIN

L'abbé Desportes

On se souvient encore à Lille d'un certain abbé Desportes que la rumeur populaire avait baptisé du nom pittoresque de « *curé-tampon* », probablement parce que M. Desportes se « *tamponnait* » quelquefois avec ses contemporains, soit à coups de pied, soit à coups de poing.

M. Desportes était un militant de la boulange et il flirtait volontiers avec les épaves du parti du général au cheval noir.

Or, il y a quelques années à l'Hippodrome de Lille, on vit ce saint-homme — pas Boulanger — boxer avec quelques curieux qui ne semblaient point admirer suffisamment l'éloquence du marquis de Morès.

L'abbé Desportes eut une sorte de réduction, très atténuée, à tous les points de vue, de Gondy. Peut-être se rattacherait-il davantage au frère Jehan de Entommeures.

Il est boxeur, amateur de l'art du chausson, et comme il est en même temps prêtre, il vous bénit de la main gauche en vous pochant un œil de la main droite.

Mais la science du « *coup de tampon* » n'est pas de celles qui figurent avantageusement dans les états de service d'un prêtre selon la formule aussi M. Desportes estimé, d'après ce que l'on raconte, assez mal noté dans les hautes sphères épiscopales.

Il y a quelque temps, paraissait une brochure anonyme au sujet de l'attitude trop bienveillante de M. Fuzet, évêque de Beauvais, vis-à-vis du droit d'accroissement.

Le journal de l'évêché répondit à ce pamphlet très violent dans la forme, outrageant dans le fond.

Voici en quels termes parlaient une fois la réponse :

« L'auteur de la brochure, nous ne le nommerons pas car il est revêtu d'un caractère et il continue à porter un habit qui vaut un reste d'égards, même à ceux qui sont tombés dans les dégradations les plus profondes.

Infidèle à son saint état pour l'infirmarité de sa conduite, failli, se parant de faux titres, vivant des prêtres, condamné une première fois à la prison pour diffamation, condamné une seconde fois à la prison et à l'amende pour voie de fait envers un créancier, notre pamphlétaire, résumant en lui seul les indignités de plusieurs personnes, ne pouvait produire qu'une œuvre immonde et perverse.

M. Desportes, quoique n'étant pas désigné nominalement a voulu se reconnaître dans le portrait reproduit ci-dessus et il a bel et bien intenté un procès au *Bulletin religieux*.

Or, voyez la guigne !

Le tribunal de Beauvais a simplement débouté l'abbé Desportes et l'a condamné aux dépens, avec des considérants dont l'amabilité saute aux yeux.

« Attendu que l'abbé Desportes soutient dans l'assignation délivrée à sa requête le 29 novembre dernier que sa personnalité est suffisamment exprimée dans le portrait de ecclésiastique tracé par l'article incriminé, qu'il déclare être l'auteur d'une publication sur le « Clergé contemporain », dont deux fascicules ont été consacrés par lui à M. Fuzet, évêque de Beauvais, et qu'il ajoute que dans ces conditions il n'est pas possible de se méprendre sur la personne visée par l'article inséré au *Bulletin religieux* du 2 novembre 1895.

Attendu qu'il n'apparaît pas des fascicules sur le Clergé contemporain, relatifs à Mgr. Fuzet, que ces productions soient l'œuvre d'un ecclésiastique, mais qu'il, bien au contraire, il semble, étant donné l'esprit dans lequel elles sont conçues, qu'il ne pouvait venir à l'esprit de personne qu'elles dussent émaner d'un membre du clergé.

Attendu enfin qu'il n'est pas téméraire d'affirmer que la renommée de l'abbé-publiciste Desportes n'était point arrivée jusqu'au département de l'Oise avant le jour où il a pu audit publiciste de se décrier l'auteur des fascicules relatifs à Mgr Fuzet, et par cette raison encore, il n'était pas possible au public de mettre le nom de l'abbé Desporte, sur le portrait du personnage visé par l'article du *Bulletin religieux*.

Pas ces motifs..., etc...

M. Desportes n'a pas de chance.

Sa carière de prêtre casse-assiettes s'écoule à travers une série de scandales dont il ne tire même pas profit.

On se souvient qu'à Lille, ce doux abbé avait mobilisé toute la jeunesse catholique pour faire une manifestation contre les juifs.

On causa quelque, ces derniers ce jour-là, on conspua les négociants israélites à plein gosier et M. Desportes, heureux et fier de son gosier s'apprêtait gaîment à vider de nouvelles bouteilles d'huile sur le feu, lorsque par suite de l'intervention de quelque haut dignitaire ecclésiastique, il dut prendre ses clics et porter ses claques sous d'autres cieux.

Il paraît qu'il n'y réussit guère.

Nous le plaindrons une autre fois.

E. L.-B.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Dans le Calvados

Inscrits : 43,981 — Votants : 42.461.
Suffrages exprimés : 42.429

MM. Hamel, républicain	6,747	ELU
Chéron, républic. progress.	5.679	voix.

Il s'agissait de remplacer M. le comte de Colbert-Laplace, conservateur, démissionnaire, qui avait été élu au premier tour de scrutin des élections générales de 1893 par 8,492 voix contre 4,282 voix données à M. Chéron, républicain.

Présidées-Orientales

(2e circonscription de Perpignan)

Inscrits : 11,618. — Votants : 7,598.
Suffrages exprimés : 7.474

MM. Bourrat, socialiste	4.181	ELU
Lombera, radical	3.293	voix
Alavail, socialiste	859	—

Il s'agissait de remplacer M. Emile Brousse, radical, démissionnaire, qui avait été réélu au second tour de scrutin, lors des élections générales de 1892, par 4,502 voix contre 3,895 données à M. Bourrat, radical-socialiste.

Elections départementales

M. Gardoz, radical, a été élu dimanche conseiller général pour le canton d'Ivenore (Ain).

— M. Bernier, républicain, a été élu conseiller d'arrondissement pour le canton de Meximieux (Ain).

Election au conseil d'arrondissement pour le canton de Blangy-le-Château (Calvados).

M. David, républicain, a été élu.

— Hier a eu lieu dans le canton de Nonancourt (Eure) une élection au conseil d'arrondissement.

M. Charpentier, républicain radical, a été élu.

— M. Carré, républicain, a été élu conseiller d'arrondissement pour le canton de Chateauneuf (Loiret).

— M. Plassmann, républicain, a été élu conseiller d'arrondissement de Saint-Mihiel (Meuse.)

— M. Plantier, républicain, a été élu conseiller d'arrondissement de Noirmoutier (Vendée).

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

LA VEILLE DE LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Paris, 13 janvier. — Les couloirs des deux Chambres n'ont offert aujourd'hui qu'une animation médiocre. Il est certain qu'il y aura demain de nombreux vides dans les salles de séance. A la Chambre des députés on croit que la rentrée s'effectuera assez paisiblement et que les interpellations et les questions annoncées ne prendront pas un grand développement. Les radicaux et les socialistes se montrent satisfaits du discours prononcé à Lyon par M. Bourgeois qui s'est montré selon eux suffisamment progressiste.

Les élections pour le renouvellement du bureau seront sans intéressantes. M. Brisson n'aura aucun concurrent et sa nomination est largement assurée, mais il y aura lutte pour les sièges de vice-présidents. Nous avons déjà fait connaître que l'on trouve que les vice-présidents sont trop favorisés dans leur répartition.

Mais c'est au Sénat que l'élection du bureau offre le plus d'intérêt et donne lieu aux commentaires du monde politique par suite de la retraite pour cause de santé de M. Challemel-Lacour.

Celui-ci n'a annoncé d'aucune façon qu'il renoncait à solliciter les suffrages de ses collègues, mais bien que l'on assure que son état se soit amélioré, il est certain qu'on nommera un autre président. De tous les candidats qu'on a discutés dans ces derniers temps, il ne reste guère que MM. Magnin, Peytral et Constans. C'est en ce moment ce dernier qui est l'objet des plus vifs commentaires. On estime généralement que si le Sénat le choisissait, la haute assemblée entreprendrait dans une voie significative de résistance au ministère et de lutte contre la majorité de la Chambre. Le Sénat aurait l'air de protester et nous ne croyons pas qu'il soit réellement disposé à le faire. Ce n'est ni dans sa nature ni dans son tempérament.

T. H.

Les Républicains de gouvernement

Le groupe des Républicains du gouvernement a décidé qu'il n'opposerait pas de candidature à M. Brisson pour la présidence de la Chambre.

En ce qui concerne les vice-présidents et les secrétaires le groupe a adopté l'avis émis par la gauche radicale et le groupe Isambert tendant à établir un roulement en remplaçant les membres qui avaient deux ans de fonctions.

En conséquence, MM. Etienne et de Mahy ne seront pas portés aux élections de demain.

M. Etienne a déclaré qu'il acceptait cette décision et qu'il ne serait pas candidat. On ignore encore la décision de M. de Mahy.

Les secrétaires à remplacer comme ayant deux ans de fonctions sont MM. Chaudey, Dulau, Fayon, Pichon.

Pour la vice-présidence, on portera MM. Poincaré et Clausel de Coussergues, vice-présidents sortants, M. Deschanel, nouveau, pour les modérés ; les radicaux désigneront un candidat.

LE CADEAU DU CZAR
à la ville de Paris

Paris, 13 janvier. — Le service d'architecture de l'Hotel de Ville vient de terminer entièrement la pose du vase que l'empereur de Russie avait offert à la ville de Paris. Certaines opérations avaient été relativement longues et difficiles, on avait obligé à tout démonter et à recommencer les travaux.

Le vase qui ne tenait qu'à une ligne sans écrou est maintenant assujetti par une armature de fer taraudée, mais il se présente un point delicat, le vase n'a pas été inauguré.

Le bureau du conseil municipal ne s'est pas occupé de la question ; il en avait remis l'examen à une date ultérieure ; or, les bals de l'Hôtel-de-Ville sont fixés aux 8 et 22 février, et les invités seront appelés pendant ces jours à circuler autour du vase place en haut du grand escalier d'honneur. Inaugurera-t-on ou n'inaugurera-t-on pas avant les bals ? Telle est la question qu'on se pose actuellement à l'Hôtel-de-Ville, question délicate à résoudre, vu le peu de temps qui nous sépare des bals et qu'on considère pourtant comme fort intéressante.

Le rapatriement de Madagascar

Port-Said, 13 janvier. — L'affreté *Notre-Dame du Salut* part pour Marseille, rapatriant 67 passagers de la marine, dont 40 élèves et 15 convalescents ; 254 passagers de la guerre qui se répartissent 4 officiers au nombre desquels se trouve le médecin en chef Schmidt, cinq soldats de la ligne, quatre turcos, 12 artilleurs, 26 soldats du génie, 84 ouvriers, 52 infirmiers, un gendarme, un chasseur d'Afrique, un condamné, un secrétaire d'état-major ; 60 soldats sont malades, 65 convalescents.

Quatre décès se sont produits en cours de route. Aucun malade n'a pu être débarqué ; aucune maladie n'entraînant la quarantaine n'est signalée à bord.

L'extradition d'Arton

Londres, 13 janvier. — La démarche de M. Machewa auprès du lord-chancelier pour obtenir la juridiction de la Chambre des Pairs dans l'affaire Arton n'a pas abouti.

Le lord-chancelier a fait répondre dans la matinée qu'il ne pouvait pas accueillir les demandes de l'avocat d'Arton.

L'extradition est certaine. Il reste seulement à connaître la décision du Banc de la Reine sur la seule question de falsification de comptes, qui sera jugée prochainement.

L'affaire LEBAUDY

LES MAITRES CHANTEURS

Poidebard dit « de la Bruyère »

Poidebard qui s'était affublé du pseudonyme quelque peu prétentieux de « Georges de Labruyère », n'est pas à proprement parler un journaliste. On ne connaît aucun article dont il ait été sérieusement question de sa paternité.

Physionomie à part, faisant bonne figure à côté de ces types à la Balzac qui nous font revivre dans quelques jours la *Comédie humaine*, il avait été mêlé à mille aventures et avait acquis dans ce monde étrangement mélangé de Paris qui se dit le « Tout-Paris » une notoriété d'assez mauvais aloi, n'excluant pas, du reste, la bonne camaraderie.

Révolutionnaire, boulangiste, antisémite, il était en un peu toutes les opinions, en plutôt n'en avait jamais aucune. On l'a réductieur au *Cri du Peuple*, fonder la *Cocarde*, suivre Mme Séverine dans toutes ses évolutions.

Tout ceci nous le faisait, il était-il au juste ? Il faut le demander à ses anciens collaborateurs du *Cri du Peuple*.

Les duels avec Lissagaray et Scholl

Georges de Labruyère était entré au *Cri du Peuple* pour faire sur la débauche de Paris une série d'articles calqués, d'intention, sur la campagne que venait de faire, à Londres, avec un immense retentissement, le *Pall Mall Gazette*. La chose n'eut aucun succès et Labruyère dut chercher un autre moyen d'attirer l'attention sur lui. Il réussit à engager une polémique avec M. Lissagaray, alors directeur de la *Bataille*, et cut avec lui un duel qui se termina par une légère blessure de M. Lissagaray. Crainte, le lendemain, dans un entrefilet, parut sous ce titre : *Un duel grotesque*, attaqua violemment son adversaire de la veille, il y est, de la part de Labruyère, un nouvel exercice de mémoire ; mais à ces derniers M. Lissagaray déclara qu'il ne consentirait pas à une nouvelle rencontre.

Il avait, disait-il, acquis les preuves de l'indignité de Labruyère. Et la *Bataille* du jour suivant fut toute pleine d'accusations portées contre celui-ci. Il s'appelait Poidebard et non Labruyère, il s'était, pour soutirer de l'argent à un camarade, fait passer pour le fils naturel de la cantatrice Marie Sasse, il avait filouté des effets au fils aîné de Henri Rochefort, il avait été rayé des cadres de l'armée territoriale à la suite de la décision d'un conseil d'enquête, il avait oublié de payer un dictionnaire acheté à crédit, il avait rédigé un journal uniquement pour les fonds secrets, etc., etc. La rédaction du *Cri du Peuple* s'émut. Un jury d'honneur fut réuni.

Ce jury constata que Labruyère s'appelait en réalité Georges Poidebard de Labruyère et qu'il n'avait pas été rayé des cadres de l'armée territoriale. Les autres accusations étaient moins facilement saisissables.

Somme toute, l'impression resta des plus fâcheuses et M. Lissagaray soutint qu'après comme avant la décision du jury d'honneur, il était en droit de se refuser à se rencontrer avec Labruyère, insuffisamment lavé des accusations portées contre lui.

Les accusations avaient été d'abord lancées par M. Aurélien Scholl dont Labruyère avait été quelque temps le collaborateur à l'*Echo de Paris*. M. Lissagaray avait dit nettement qu'il tenait de M. Aurélien Scholl les renseignements par lui publiés.

Un homme à tout faire

Aurélien Scholl l'exécuta par le filet suivant :

« Il vit d'expédients et de duperies, c'est un » être *satisfaisant* dans un journal. Croyez-vous » qu'il a eu l'impudence de me dire hier. Je » connais la vie mainteneur jusqu'ici j'ai été » un nail ; mais... — Un nail, lui ai-je dit, mais » ce sont les gens que vous avez dupés qui sont » des nails. C'est un individu qui, se promenant » avec sa maîtresse, est honteux à la pensée » sous une porte cochère, à courir après le pre » mier venu lui demander un louis pour nourrir » sa femme et ses enfants, et à revenir manger » le louis avec la dame. »

La rédaction du *Cri du Peuple*, peu de temps après mit Mme Séverine en demeure de choisir entre eux et lui.

Elle n'hésita pas : elle garda Poidebard.

Toute la rédaction du *Cri du Peuple* quitta ce journal et fonda le *Voir du Peuple*.

C'est à cette époque que l'on commença à démasquer le vilain monsieur.

La « Cocarde »

De Labruyère participa à la fondation de la *Cocarde*. Il ne resta que peu de temps dans ce journal, mais assez pour faire juger par les rédacteurs ses excellentes qualités. S'étant trouvé directeur du journal, pendant quelques mois, il cessa de payer la rédaction.

Quand on lui demandait de l'argent, il répondait sans retirer de sa bouche le cigare d'un franc qui y flambait toujours : « Je ne peux pas, je n'ai pas d'argent. Vous ne vous figurez pas ce que la vie coûte cher ! Je n'ai ainsi jusqu'à ce dépenser 40 fr. pour mon déjeuner, et nous n'étions que deux.

La « Jeune République »

Quelques semaines avant les élections de 1889 Labruyère, qui avait dû quitter la *Cocarde*, organisa le premier chantage sérieux que l'on connaisse de lui. Jusque-là, il avait joué quelques d'escroqueries d'œuvres publicistes, tout enaugmentant ses recettes en prenant le rôle de parfait ami des dames.

Il créa un journal qu'il appela la *Jeune République*.

Il fit composer la première page assez malveillante pour le général Boulanger et en envoya l'épreuve à Londres.

Si le général versait cent mille francs, le journal ne paraîtrait pas.

Le général refusa l'argent et le journal parut... pendant quelques jours. Naturellement il attaquait chaque jour le général qui n'avait pas voulu céder au chantage.

L'affaire Padlewski

Deux années s'écoulèrent alors pendant lesquelles aucun incident nouveau ne remit en lumière ce nom de Georges Labruyère. Il était redevenu le brave droit de l'écrivain dont le *Figaro*, le *Gaulois*, l'*Echo de Paris* et tant d'autres journaux se disputaient la copie et ne faisait plus parler de lui, quand subitement, à la fin de l'année 1890 le 13 décembre pour être exact — il publia dans l'*Eclair* un article à sensation. C'était le récit de son rôle dans l'évasion du nihiliste Padlewski qui avait assassiné le général russe Seliverstoff dans une chambre de l'hôtel de Bade.

L'affaire fit un bruit énorme, et le 23 décembre, Georges de Labruyère comparaissait devant la 9e chambre et condamné à trois mois de prison.

Aux élections de 1893

Aux élections d'août 1893, Georges de Labruyère s'était présenté dans le 1er circonscription du 7e arrondissement comme candidat révisionniste. Il obtint 727 voix seulement sur 6,056 votants. Il comprit la signification de cet échec et n'essaya plus de jouer aucun rôle politique.

Collaborateur de Mme Séverine

M. de Labruyère reste le collaborateur assidu de Mme Séverine. C'est du moins ce qui ressort de le conversation suivante que M. Albert Goullé a eue avec un de nos confrères.

A la suite des élections municipales dernières, je fus chargé par Emile Massard d'aller demander à M. Fernand Xau réparation d'un article paru dans le *Journal* sous la signature Séverine et que Massard considérait comme injurieux.

Il s'en prenait au rédacteur en chef, le signataire étant une femme.

M. Xau me répondit ainsi qu'à l'autre témoin de Massard que, dans son traité avec Mme Séverine, il était dit que les articles signés de ce dernier nom étaient faits en collaboration avec M. de Labruyère et que nous devrions nous adresser à ce dernier.

Je me retirai en voulant pas être mêlé à une affaire avec de Labruyère, et Massard constitua d'autres témoins.

Le duel eut lieu.

LES FAITS REPROCHÉS

Quelles sont exactement les accusations qui pèsent sur M. de Labruyère ? Il y en a surtout deux : 1° Après deux visites préliminaires à Fontainebleau où trouvaient Mme Séverine et M. de Labruyère, M. Chiarisio avait affirmé à court-ci, après diverses hésitations, une somme de 25,000 fr. que M. de Cesti tenait à leur disposition à Maisons-Laffitte. Lui-même, Chiarisio, devait toucher 10,000 fr. si Mme Séverine se montrait moins agressive contre Max Lebaudy.

2° Dans la perquisition pratiquée au domicile de Max Lebaudy, 66, rue de Lisbonne, le juge d'instruction aurait découvert une demande de M. de Labruyère, relative à la commandite d'un journal. Les pourparlers concernant cette affaire, n'ayant pas abouti, c'est alors qu'aurait commencé contre Max la campagne qu'on connaît.

M. de Labruyère ne s'est pas encore expliqué sur ce second point ; mais sur le premier il déclare énergiquement qu'il a repoussé avec indignation et même avec brutalité les propositions que lui a faites Chiarisio. Il affirme que Werther de Cesti ayant été le complice ou de complaisance pour le compromettre. Werther de Cesti ayant été confronté hier avec M. de Labruyère une scène d'une violence inouïe s'est échangée entre les deux hommes, qui se traitaient réciproquement de mouchards, de calomniateurs, etc.

LES EXPLICATIONS
de Mme Séverine

Mme Séverine affirme que M. de Labruyère n'a rien fait de répréhensible dans cette affaire et qu'elle ne le laissera pas tomber sous les coups de ses ennemis. Elle déclare, en outre, que M. de Labruyère n'a aucunement inspiré leur sur ses articles, mais un certain nombre de nos confrères font remarquer en matin que Mme Séverine, dans ses traités avec les journaux, précisait M. de Labruyère comme son collaborateur, et que c'était celui-ci qui se battait, si c'était nécessaire, à la suite d'articles publiés par elle.

Voici, au surplus, les explications que Mme Séverine fournit dans l'*Echo de Paris* et la *Libre Parole* :

Dans l' « Echo de Paris »

Le 8 novembre, j'écrivais ici : « Enfin, on choisit, dans la camaraderie telle ou telle, pour le milieu, un émissaire qui, accueilli au foyer, reçu à la table, pût sombrer avoir quelque chance de compromettre, au hasard de la loucherie, qui il prétend dans la maison. »

Et, en fait allusion à M. Chiarisio, envoyé par M. de Cesti, étonnait comme il convenait. En l'honneur de ces deux intéressants personnages, sur la parole du bandit avec contre lequel j'ai fait campagne et réclame l'enquête, on a perquisitionné chez moi, hier, et arrêté M. de Labruyère, mon ami.

On pense bien que je répondrai à tout ceci comme il sied. Aujourd'hui, je ne veux dire qu'un mot.

J'ai été injustement, outrageusement pour avoir dit que des sélérats, hélas ! pouvaient être compromis dans l'affaire Lebaudy. — Depuis trois jours, le fait est de notoriété publique, les plus indignés contre moi se trouvent forcés d'en convenir.

J'ai été traînée dans la boue, huit jours durant, pour avoir « tué » M. Max Lebaudy, tuberculeux.

— Jadis j'avais dans ma conscience l'histoire de la première substitution des cracheds (!) et reconnaît que M. Max Lebaudy ne fut jamais tuberculeux.

Il en sera des événements présents comme du reste et ni pour moi, ni pour personne des miens, je n'ai souci de l'avenir.

Mais je ne permettrai pas, cette fois, qu'on égare l'opinion, ni qu'on en vienne de ma campagne, lâchement, de biais, sur qui en est irresponsable et y demeura étranger. Les louches marchandages entre incapables et suspects au Conférent que vous vous que je défends, comme c'est mon droit et comme c'est mon devoir.

Jamais personne ne promit ni ne put promettre d'obtenir mon silence — on me connaît trop pour y avoir jamais songé. J'ai fait, en cela, ce que j'ai crut devoir faire : je le referais. Et si un parole est parfois tout d'acrimonie, tant de vilénomes, c'est à la suite de ce piège honteux, tendu, cru et qui me décida à faire ici et ailleurs une campagne qui restera, à mon actif, comme l'acte le plus vaillant de ma carrière d'écrivain.

Séverine.

Dans la Libre Parole

Le 21 juillet, j'écrivais ici : « O puissances de l'argent, double pied jour et nuit, ne pouvant : soit de semblar avoir le désir de mordre au gâteau, soit de parafire avoir la rancune de n'y avoir pu mettre les dents !

« C'est même hors du gâteau, il y a la paix. La paix quotidien que l'on risque, en dit certains endroits, à ne permettre de telles pages : soit de semblar avoir le désir de mordre au gâteau, soit de parafire avoir la rancune de n'y avoir pu mettre les dents !

« Ce n